



Obtention du  
**Certificat**  
**Informatique**  
**et Internet**  
**niveau 2**  
enseignant

Conformément à l'arrêté du 19 décembre 2006 qui indique « qu'il serait vain d'exiger une maîtrise approfondie de chacune des compétences et que... l'examen qualitatif professionnel vérifie que les compétences exigées des enseignants stagiaires sont maîtrisées à un niveau satisfaisant », le stagiaire devra au minimum maîtriser en fin de PE2 13 compétences obligatoires du C2i-2e.

Ces compétences du **Certificat Informatique et Internet niveau 2 enseignant** sont :

- A.1.1. *Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs dans l'école ou l'établissement, et en dehors (circonscription, bassin, académie, niveau national)*
- A.1.2. *S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils...) de son environnement professionnel*
- A.1.5. *Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles*
- A.2.1. *Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation ouverte à distance (FOAD) pour sa formation*
- A.3.1 *S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe...)*
- A.3.2. *Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment :*
  - *la recherche et les critères de contrôle de validité des informations,*
  - *la sécurité informatique,*
  - *le filtrage Internet*
- A.3.3. *Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des TICE concernant notamment :*
  - *la protection des libertés individuelles et publiques*
  - *la sécurité des personnes*
  - *la protection des mineurs*
  - *la confidentialité des données*
  - *la propriété individuelle*
  - *le droit à l'image*
- A.3.4. *Respecter et faire respecter la charte d'usage de l'établissement, dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté*
- B.1.1. *Rechercher, produire, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique*
- B.1.2. *Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives*
- B.2.2. *Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine enseigné, au niveau de classe*
- B.2.3. *Intégrer des outils et des ressources dans une séquence d'enseignement, en opérant des choix entre les supports et médias utilisables et leurs modalités d'utilisation*
- B.4.1. *Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves...*

